

SMS 003

Développer et manager la prévention des risques professionnels dans un établissement du secteur sanitaire et médico-social (SMS)

Public

Dirigeants d'établissements du secteur sanitaire et médico-social SMS dont les Ehpad, hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets en comptant sur l'aide d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention AP SMS.

Cette formation est le point de départ d'un parcours de formation et d'accompagnement s'adressant au dirigeant et l'AP SMS. Elle précède obligatoirement celle de l'AP SMS.

Objectifs de formation

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels dans son établissement.
- Piloter tout projet de prévention et, en particulier si l'établissement est concerné, un projet de prévention des TMS selon les attentes du programme national TMS Pros.

Objectifs pédagogiques

- Identifier ses enjeux de prévention à partir d'un état des lieux de santé et de sécurité au travail.
- Structurer et formaliser une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec ses objectifs et priorités.
- Piloter les projets de prévention de son établissement et en particulier celui de l'AP SMS dans le cadre de sa formation-action (potentiellement TMS Pros si l'établissement est concerné).

Contenu

- Etat des lieux en santé et sécurité au travail ;
- Enjeux de prévention de l'établissement et définition des objectifs et priorités d'actions ;
- Démarche globale de prévention, contextualisée, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite ;
- Lettre d'engagement formalisant la démarche de prévention de l'établissement ;
- Lien entre travail et santé, compréhension des TMS ;
- Pilotage de tout projet de prévention ;
- TMS Pros dans le cas d'un projet de prévention des TMS dans un établissement ciblé ou souhaitant rentrer dans le programme national ;
- Positionnement de l'AP SMS sur un projet de prévention correspondant à une priorité d'action (exemples : TMS pros, intégration de la démarche ALM, projet en lien avec l'action nationale dans le SMS) et définition de son profil.

Méthodes pédagogiques

La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges. Elle amène des cas pédagogiques fondés sur l'état des lieux en santé et sécurité au travail préalablement préparé par l'entreprise en amont de la formation.

Durée

1 jour soit 7 heures de formation en présentiel + 2 demi-journées d'accompagnement en commun avec l'AP SMS dans l'établissement.

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Cette formation est assurée par un formateur certifié pour former et accompagner le binôme constitué de l'AP SMS et du dirigeant du secteur SMS et pour évaluer et certifier l'AP SMS. Ce formateur fait partie d'un établissement ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

La journée de formation en présentiel peut être dispensée par les Carsat, Cramif ou Cgss, en lien avec les entités habilitées.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation de dirigeant ainsi que celle de l'AP SMS et l'accompagnement associé est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations dirigeant et AP SMS \(Animateur prévention sanitaire et médico-social\) \(SMS\)](#)